

(1)

( N<sup>o</sup> 116. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1851.

### NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VAN GROOTVEN.

#### I.

*Demande du sieur Théobalde-Adolphe-Stanislas DE LA FERRONNAY-BURNELL.*

MESSIEURS,

Le sieur Théobalde de la Ferronnay-Burnell, fils du comte de la Ferronnay, et de dame Marie Burnell, naquit à Bruxelles, le 7 mai 1815. Il reçut son éducation en France et revint en Belgique à l'âge de 17 ans, pour s'engager comme maréchal-des-Logis dans le régiment des guides.

L'état de service du sieur de la Ferronnay-Burnell, aujourd'hui lieutenant au même régiment, est honorable. Le pétitionnaire doit au zèle qu'il met dans l'accomplissement de ses devoirs l'avancement qu'il a obtenu et la mission d'officier instructeur qu'il remplit à l'école d'équitation d'Ypres, depuis le 30 avril 1849. La commission est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir cette demande de naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

ED. VAN GROOTVEN.

*Le Président,*

P.-J. DESTRIEVAUX.

#### II.

*Demande du sieur Lazare RICHTENBERGER.*

MESSIEURS,

Le sieur Richtenberger, né le 14 février 1793, à Arschaffembourg (Bavière), habite Bruxelles depuis vingt années. Le pétitionnaire jouit en Belgique de la

considération et de l'estime de tous ceux qui le connaissent. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold pour des services signalés rendus à son pays d'adoption. Toutes les pièces fournies à l'appui de sa demande sont des plus favorables. Votre commission pense qu'il y a lieu d'accorder au sieur Rich-tenberger la faveur qu'il sollicite de la Législature. Le pétitionnaire s'engage à acquitter les droits d'enregistrement exigés par la loi du 15 février 1844.

*Le Rapporteur,*

**ED. VAN GROOTVEN.**

*Le Président,*

**P.-J. DESTRIEVAUX.**

